

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/442

28 octobre 2003

(03-5733)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

RAPPORT EXÉCUTIF DU VENEZUELA

1. Le Service autonome sanitaire et phytosanitaire (SASA) est une institution dépendant du Ministère de l'agriculture, créée par décret présidentiel le 17 janvier 1992, en vue d'assurer la sécurité alimentaire du pays et de permettre à celui-ci de soutenir la concurrence sur le marché international avec un niveau de protection sanitaire et phytosanitaire optimal.

2. Le Service est composé d'une Direction générale, de deux Directions techniques et de quatre Directions d'appui administratif. Il compte, en outre, 23 unités d'État réparties sur tout le territoire national, composées de deux départements (Santé animale et Préservation des végétaux) et d'un laboratoire de diagnostic.

3. L'institution dispose également dans le domaine vétérinaire de 227 vétérinaires, de neuf zootechniciens et de 58 techniciens; et dans le domaine de la préservation des végétaux, de 75 ingénieurs agronomes et de 60 techniciens soit au total, de 429 professionnels.

4. Au niveau national, on compte, en outre, des bureaux d'inspection sanitaire dans 14 aéroports, 14 ports, six postes frontière et 14 laboratoires (dont 13 s'occupent de santé animale et trois de préservation des végétaux).

A. Coordination nationale

5. Afin d'évaluer la mise en œuvre de l'Accord SPS de l'OMC dans le pays, des réunions ont eu lieu entre le Ministère des affaires étrangères et le Service autonome sanitaire et phytosanitaire.

6. De la même manière, les contacts pertinents ont été pris avec l'IICA en vue d'entreprendre les démarches prévues par cette organisation pour l'octroi d'une aide financière à des fonctionnaires vénézuéliens pour leur permettre d'assister à la XXVIII^{ème} réunion du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC.

B. Identification

B.1 Examen de la proposition visant à mettre en œuvre les dispositions relatives au traitement spécial et différencié.

B.2 Coopération et assistance technique.

B.3 Critères de sélection: besoins du Service pour donner suite aux dispositions adoptées dans les deux domaines, renforcement de la capacité de réaction de l'institution, formation du personnel et obtention de ressources de manière à améliorer la santé animale et la préservation des végétaux dans le pays.

B.4 Besoins en matière d'assistance technique:

- formation de fonctionnaires aux règles de l'OMC et dans le domaine technique (organisations internationales compétentes).
- ressources financières pour la mise en œuvre de programmes sanitaires et la poursuite des programmes existants, financements permettant à des fonctionnaires d'assister à des réunions dans les organisations internationales, dotation en effectifs et infrastructure.

C. Mise en œuvre

C.1 Mise en place de programmes sanitaires dans le pays:

Santé animale

- Programme national d'éradication de la fièvre aphteuse
- Programme national de lutte contre la brucellose animale en vue de son éradication
- Programme national de lutte contre la tuberculose animale en vue de son éradication
- Programme national d'éradication de la peste porcine classique
- Programme national de lutte contre la rage paralytique bovine (Rbp)
- Programme national de lutte contre l'encéphalite équine vénézuélienne (Eev)
- Programme national de lutte contre l'anémie infectieuse des équidés (Aie)
- Projet d'information et de surveillance pour le dépistage de l'encéphalopathie spongiforme bovine

Préservation des végétaux

- Programme phytosanitaire de lutte contre la cochenille rose
- Programme phytosanitaire de lutte contre le scolyte des baies du caféier
- Programme phytosanitaire de lutte contre le ver de l'ananas (*Melanoloma viatrix*, Hendel)
- Programme d'inspections périodiques des viviers au niveau national
- Programme phytosanitaire de lutte contre les mouches des fruits
- Programme phytosanitaire de lutte contre la cercosporiose noire et la maladie de Moko
- Programme phytosanitaire de lutte contre la moniliase des cabosses (*Moniliophthora roreri*) dans la culture du cacao
- Programme d'inspections périodiques dans l'État Aragua pour lutter contre la galle du manguier (*Fusarium decemcellulare* Brick)
- Programme phytosanitaire d'inspections périodiques des rongeurs ravageurs
- Programme phytosanitaire d'inspections périodiques des grains stockés, des produits et des sous-produits d'origine végétale
- Programme phytosanitaire d'inspections périodiques concernant la destruction des repousses de coton
- Programme phytosanitaire de lutte contre *Diaphorina citri*
- Programme phytosanitaire de maîtrise du virus du jaunissement des nervures de la pomme de terre (*Pyv*) et de prévention de son apparition

- C.2 Attention accordée aux problèmes sanitaires économiquement importants qui se posent actuellement sur le territoire national:

Santé animale

- Fièvre aphteuse
- Peste porcine classique
- Encéphalite équine

Préservation des végétaux

- Cochenille rose
- Mouche des fruits
- Scolyte des baies du caféier
- Moniliase des cabosses (cacao)
- Ravageurs des grains stockés

- C.3 Transparence:

Le SASA a présenté une première série de notifications au Secrétariat de l'OMC et, actuellement, il analyse et élabore les nouvelles réglementations nationales susceptibles d'être notifiées.

- C.4 Problèmes que rencontre le pays pour mettre en œuvre l'Accord SPS de manière adéquate:

Le SASA connaît une grave crise budgétaire qui affecte la rapidité des services sanitaires qu'il assure (par exemple: analyse du risque, mise en œuvre et exécution des programmes phytosanitaires et zoosanitaires, mise en place d'une infrastructure adéquate, acquisition de nouvelles technologies, formation et embauche de personnel technique spécialisé, entre autres).

D. Viabilité

7. Le SASA continuera à travailler en coordination avec l'IICA, la FAO, la Commission du Codex Alimentarius, la CIPV, l'OIE, l'Animal and Plant Health Inspection Service du Département de l'agriculture des États-Unis, l'OPS et d'autres organisations internationales compétentes en la matière, afin d'optimiser la prestation des services de santé animale et de préservation des végétaux au Venezuela, par un débat sur les règles et les problèmes qui touchent le pays, le renforcement des programmes existants et la mise en place de nouveaux programmes ainsi que par la mise en œuvre de programmes sanitaires de lutte contre les ravageurs des végétaux et les maladies des animaux, en vue de leur éradication, qui prennent en compte les exportations et prévoient la participation conjointe aux programmes et la participation de pays tiers.
